

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1549

28 juin 2013

### SOMMAIRE

Albatros Performance .....	74308	DS Smith (Luxembourg) S.à r.l. ....	74314
AL Fund Management (Luxembourg) S.A. .....	74308	DS Turkey 6 S. à r. l. ....	74315
AL Fund Management (Luxembourg) S.A. .....	74308	Erbium S.A. ....	74326
Allpack Services S.A. ....	74308	Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l. ...	74351
BNP Paribas Portfolio FoF .....	74309	Leopoldstraße 208 S.à r.l. ....	74319
BNP Paribas Portfolio Fund .....	74309	LMVL S.A. ....	74307
Bon-Som S.à r.l. ....	74310	Lux-Civil Engineering Consulting S.A. ....	74344
BRC-Global S.à r.l. ....	74311	Maps S.A. ....	74332
BRC S.à r.l. ....	74311	Marcold .....	74351
Bremach International S.A. ....	74311	MCH LUX I .....	74315
Café - Brasserie - Restaurant Poiré S.à r.l. .....	74309	MCH Lux II .....	74340
Café des Sports, Eischen s.à r.l. ....	74310	MEIF II Finance Holdings S.à r.l. ....	74344
Café Mondim Sàrl .....	74309	MEIF II Germany Holdings S. à r.l. ....	74337
Capital Immo Luxembourg .....	74310	Mercury Advisors .....	74348
Carnin S.A. ....	74308	MK CC Lux I S.à r.l. ....	74334
CERE II B Co-Invest S.à r.l. ....	74319	New Century Investment (Luxembourg) Sàrl .....	74348
CEREP Ambroise S.à r.l. ....	74314	P2 Finco S.à r.l. ....	74307
Cerep Ares S.à r.l. ....	74315	P2 German Logistics S.à r.l. ....	74307
CEREP III Denmark S.à r.l. ....	74314	Pilenga Holding S.A. ....	74306
CEREP Strategic Land S.à r.l. ....	74313	Presidential Partners S.A. ....	74306
Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l. ....	74311	Progetra S.A. ....	74306
Colmore Plaza JV S.à r.l. ....	74313	Promedia S.A. ....	74306
Compagnie de Gestion S.A. ....	74313	Provac S.à r.l. ....	74307
Companhia Global de Imóveis .....	74310	Pure Concept Management .....	74352
Companhia Preferencial de Varejo .....	74310	Resitalia Holding Sca .....	74352
CRX Markets S.A. ....	74319	Rondo Holding S.A. ....	74306
DB Investments .....	74312	Ropoto S.à r.l. ....	74312
De Beers .....	74313	Roquepine s.à r.l. ....	74312
Digamma International S.A. ....	74314	S.L.E. - Installations .....	74312
Digamma International S.A. ....	74313	Société Luxembourgeoise d'Entreprises .....	74352
Discovery Group of Funds .....	74315	The 21st Century Fund .....	74351
DJOZ S.A. ....	74314	T.V.M. S.à r.l. ....	74309

**Pilenga Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013059802/13.

(130072967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Presidential Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 22.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLOOS Georges.

Référence de publication: 2013059806/10.

(130073463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Progetra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.602.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013059809/10.

(130073398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Promedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059812/10.

(130073467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Rondo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 29.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RONDO HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013059847/11.

(130072946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Provac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.  
R.C.S. Luxembourg B 103.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059813/10.

(130073404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**P2 Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 172.414.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 avril 2013*

1. La démission de Madame Séverine Desnos avec effet au 11 avril 2013.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire:  
- Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 12 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013059814/13.

(130073245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**P2 German Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 173.726.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 19 avril 2013*

1. La démission de Madame Séverine Desnos avec effet au 11 avril 2013.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel gérant en remplacement du gérant démissionnaire:  
- Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 12 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013059815/13.

(130073241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**LMVL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 100.311.

L'assemblée générale a décidé en date du 18 avril 2013 de:

- renouveler les mandats de Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J-P Brasseur, Maître Jean-Marc ASSA, avocat, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains et de Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.
- renouveler le mandat du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, 15-17, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B83527 jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.
- transférer le siège social de la société à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO  
Administrateur

Référence de publication: 2013062437/18.

(130077255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

---

**Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 40.043.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

*Pour ALBATROS PERFORMANCE*

Référence de publication: 2013061266/11.

(130076118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Allpack Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activité Salzbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALLPACK SERVICES S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013061268/11.

(130076206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061265/10.

(130076455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061264/10.

(130076454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Carnin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.872.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Carnin S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013061343/12.

(130076185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BNP Paribas Portfolio FoF*

Référence de publication: 2013061329/12.

(130075594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BNP Paribas Portfolio Fund*

Référence de publication: 2013061330/12.

(130075486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**T.V.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 140.091.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66373 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061327/10.

(130075521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Café - Brasserie - Restaurant Poiré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.174.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013061342/10.

(130076159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Café Mondim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4845 Rodange, 1, rue Jos. Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 153.782.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013061366/10.

(130075836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Companhia Preferencial de Varejo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 104.403.941,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013061354/12.

(130075676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Companhia Global de Imóveis, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.765.296,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013061353/12.

(130075674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Bon-Som S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 29.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061333/10.

(130075492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Capital Immo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 93.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La Gérance*

Référence de publication: 2013061374/10.

(130075930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Café des Sports, Eischen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8467 Eischen, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 70.603.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013061364/10.

(130075841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Bremach International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 42.744.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013061337/10.

(130075504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**BRC-Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 186.012.500,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 171.555.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013061336/13.

(130075666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 748.885.344,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 99.842.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013061335/13.

(130075668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

**Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 172.364.

*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 3 mai 2013*

L'associé unique de la Société accepte la démission de Mme Susan Silvani de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 3 mai 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet au 3 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur David Ozelton, né à Gardena (États-Unis d'Amérique) le 30 octobre 1968, dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013060096/17.

(130073685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**S.L.E. - Installations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 8, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.265.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013059852/13.

(130073676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Roquepine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 135.465.

## EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 06 Mai 2013 que l'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de Mr. Francis A.L.J. Stasser, née le 12.06.1946 à Dampicourt (Belgique), domicilié professionnellement au 9, rue basse, 4963 Clemency au poste de gérant de la société.

Il est précisé que la durée du mandat est illimitée.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013059850/14.

(130073617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Ropoto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 160.292.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1520 Luxembourg, le 07 mai 2013.

Monsieur Bletsogiannis Georgios

*Gérant*

Référence de publication: 2013059849/12.

(130073074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**DB Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Mme Cynthia Carroll avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 19 avril 2013.

M. Boikobo Bashi Paya, administrateur de la société, a changé son adresse professionnelle à Government Enclave, Khama Crescent, Gaborone, Botswana.

M. Peter Graeme Whitcutt, administrateur de la société, a changé son adresse professionnelle au 20, Carlton House Terrace, GB – SW1Y 5AN Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013060138/15.

(130074444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.



**Compagnie de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 97.878.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060126/10.

(130074412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**De Beers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Mme Cynthia Blum Carroll avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 19 avril 2013.

Le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013060135/10.

(130074383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**Colmore Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.599.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013060099/10.

(130074457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**CEREP Strategic Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 156.531.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013060118/10.

(130073919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**Digamma International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 122.084.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013060150/14.

(130074322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**Digamma International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 122.084.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013060149/14.

(130074321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**CEREP Ambroise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 109.673.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013060112/10.

(130073920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 93.199.

*Dépôt rectificatif du dépôt L110021563 déposé le 04/02/2011*

Les comptes annuels au 21 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060156/10.

(130074172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**DJOZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 104.442.

Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions d'administrateur de la société DJOZ S.A, avec effet ce jour.

Luxembourg, le 08 Janvier 2013.

Thierry TRIBOULOT.

Référence de publication: 2013060155/10.

(130073881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**CEREP III Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.269.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013060116/10.

(130073922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060153/10.

(130074347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**DS Turkey 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.270.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060159/10.

(130073937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**Cerep Ares S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013060113/10.

(130073917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**MCH LUX I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.617.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-seventh day of March,

before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Place des Bergues 3, Case Postale 1416, Geneva 1211, Switzerland, acting as trustee of the Popcorn Trust, a trust formed under the laws of England and Wales,

here represented by Aurore Perleau, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MCH Lux I, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.617 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2754 on December 15, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To suppress the nominal value of the shares.
2. To convert, with effect as of January 1, 2013, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with the EUR/USD exchange rate of 1.3194 as published by the European Central Bank on December 31, 2012.
3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD) without issuing any new shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.
4. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.
5. To reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.
6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of January 1, 2013.
7. To amend article 5 of the articles of association of the Company.
8. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of January 1, 2013, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, in accordance with a 1.3194 EUR/USD exchange rate as published by the European Central Bank on December 31, 2012, into sixteen thousand four hundred ninety-two United States Dollars and fifty Cents (USD 16,492.50), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value:

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred seven United States Dollars and fifty Cents (USD 3,507.50), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of sixteen thousand four hundred ninety-two United States Dollars and fifty Cents (USD 16,492.50) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

The amount of three thousand five hundred seven United States Dollars and fifty Cents (USD 3,507.50) has been fully paid-up in cash, so that such amount is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.

After the above mentioned conversion and increase of the share capital of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., acting as trustee of the Popcorn Trust .....	20,000	20,000	100%
TOTAL .....	20,000	20,000	100%

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of January 1, 2013.

### Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

#### " Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., une société régie par les lois de Suisse, dont le siège social est situé au 3, Place des Bergues, Case Postale 1416, Genève 1211, Suisse, agissant en tant que mandataire de Popcorn Trust, un trust formé selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles,

ici représentée par Aurore Perleau, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de MCH Lux I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.617 (la Société). La Société a été constituée le 9 novembre 2010 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2754 du 15 décembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.
2. Conversion, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change EUR/USD de 1,3194 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2012.
3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.
4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale.
5. Réintroduction d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) par part sociale.
6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.
8. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le capital social de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD), afin que le capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, soit converti, conformément au taux de change EUR/USD de 1,3194 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2012, en seize mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 16.492,50), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent sept dollars américains et cinquante cents (USD 3.507,50), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de l'augmenter de son montant après conversion de seize mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 16.492,50) à vingt mille dollars américains (USD 20.000), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Le montant de trois mille cinq cent sept dollars américains et cinquante cents (USD 3.507,50) a été entièrement libéré en numéraire, afin que ce montant soit désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Après la conversion et l'augmentation de capital social de la Société mentionnés ci-dessus, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., agissant comme mandataire de Popcorn Trust . . . . .	20.000	20.000	100%
TOTAL . . . . .	20.000	20.000	100%

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) par part sociale.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Septième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Perleau, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060907/189.

(130074928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**CERE II B Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.262.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060110/10.

(130074441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**CRX Markets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.889.

L'administrateur de la Société, Monsieur Manfred Klaus Hans-Jürgen von Schwerin, a transféré son adresse professionnelle au:

- 20 Stuberstr. 80638 Munich, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

CRX Markets S.A.

Signature

Référence de publication: 2013060131/14.

(130074115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**Leopoldstraße 208 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 177.053.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Jargonant Partners S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 78830,

duly represented by Ms. Diane Wolf, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 8<sup>th</sup> of April 2013, hereto attached.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company in form of a Gesellschaft mit beschränkter Haftung which will be governed by the laws in force, namely the



Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of "Leopoldstraße 208 S.à r.l."

**Art. 2.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Within the same municipality the registered office may be transferred through resolution of the manager(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, which have been fully subscribed.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by majority consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by (i) a majority of members (ii) representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The members may also take resolutions in writing without meeting if there are twenty-five (25) members or less.

**Art. 7.** Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 8.** If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph, are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 9.** If the company has at least two members, the shares are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's share capital.



In the case of the death of a member the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 10.** Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the company.

**Art. 11.** The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the company, nor interfere in any manner in the management of the company.

### **Title III. Administration and audit**

**Art. 12.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the company.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) shall hold office until their successors are appointed.

The managers may be removed without cause.

**Art. 13.** The manager(s) may choose from among themselves a chairman. They may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, telegram or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by e-mail, telegram or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by e-mail, telegram or telefax.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Each manager may take any actions necessary or useful to realise the corporate object, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the members.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** Each manager may, by prior resolution of the general meeting of shareholders, confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration.

**Art. 16.** The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally liable for the obligations of the company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the manager(s) as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the company at the registered office of the company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but

will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason this threshold is not met anymore.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager(s), will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by the members;
2. The interim accounts are established by the manager(s);
3. The interim accounts have been reviewed by the auditor, if any;
4. These accounts show sufficient profits, including profits carried forward, or any other distributable reserve;
5. The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s).

**Art. 20.** The financial statements of the company may be audited by one or several statutory or independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the company will be distributed to the members proportionally to the shares they are holding.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

**Art. 23.** Any litigation which might occur during the liquidation of the company, either between the members themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the business of the company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Subscription and payment*

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed and fully paid-in by Jargonant Partners S.à r.l., pre-named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *General meeting of the member*

Immediately after the incorporation of the company, the member representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The meeting resolves that the number of managers shall be set at three (3).
- 2) The following persons are appointed managers of the Company with effect as at today for an unlimited period:
  - Hubert Hansen, 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxembourg, born 17.10.1951 in Ettelbrück, licencié en droit
  - Lothar Rafalski, 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxembourg, born 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
  - Daniel Schulenburg, professionally residing at Stollbergstr. 11, 80539 Munich, Germany, born 27.01.1961 in Algier, Merchant.
- 3) The registered office of the Company is at 1417 Luxembourg, 6 rue Dicks.
- 4) The first financial year shall start on the day of incorporation and close on 31 December 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary this deed.

### Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Jargonant Partners S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg, unter der Sektion B, Nummer 78830

hier vertreten durch Frau Diane Wolf, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 8. April 2013, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem geltenden Recht und der vorliegenden Satzung unterliegt, zu beurkunden.

#### **Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung "Leopoldstraße 208 S.à r.l." trägt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung einer Verlegung an Dritte hat durch das Organ der Gesellschaft zu erfolgen, das unter den gegebenen Umständen hierzu am besten in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

#### **Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile**

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), die vollständig einbezahlt wurden.

**Art. 6.** Auf jeder ordnungsgemäß zusammengesetzten Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren. Sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per Beschluss einer einfachen Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals halten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gesellschafterbeschlüsse können auch schriftlich und ohne Versammlung gefasst werden, wenn die Gesellschaft fünf- undzwanzig (25) oder weniger Gesellschafter besitzt.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen. Falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und am erzielten Gewinn der Gesellschaft in seinem direkten proportionalen Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

**Art. 8.** Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, die im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

**Art. 9.** Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigten oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

**Art. 10.** Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

**Art. 11.** Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

### Titel III. Geschäftsführung und Prüfung

**Art. 12.** Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer, wobei diese ihr Amt solange ausüben, bis ein Nachfolger bestimmt wurde.

Die Geschäftsführer können ohne Grund abberufen werden.

**Art. 13.** Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und verantwortlich für die Aufzeichnung der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, in denen die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann durch die schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax erteilte Zustimmung eines jeden Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern dieses den an der Sitzung teilnehmenden Personen eine ununterbrochene

Verständigung untereinander erlaubt und eine effektive Teilnahme dieser Teilnehmer an der Sitzung ermöglicht. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax durchgeführt werden.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefaßt werden, wenn die Zustimmung schriftlich, durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlußfassung dient.

Jeder einzelne Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Handlungen zur Erfüllung des Zweckes der Gesellschaft vorzunehmen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

**Art. 14.** Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden durch den Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden.

Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 15.** Jeder Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Vergütung festsetzen.

**Art. 16.** Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift jeder in Übereinstimmung mit dem Artikel 15 bevollmächtigten Person verpflichtet.

**Art. 17.** In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Jedoch können Geschäftsführer für Handlungen oder Unterlassungen in der Ausübung ihrer Pflichten haftbar gemacht werden.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

**Art. 19.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn- und Verlustbilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Gewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5 % (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10 % (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklagen, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Rücklagen angegriffen wurden.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Der Jahresabschluss des vorherigen Geschäftsjahres wurde von den Gesellschaftern verabschiedet;
2. Die Geschäftsführer haben einen Zwischenabschluss aufgestellt,
3. Der Zwischenabschluss wurde gegebenenfalls von dem Wirtschaftsprüfer geprüft;
4. Dieser Zwischenabschluss weist ausreichend Gewinne auf, einschließlich der übertragenen Gewinne und der anderen freien Reserven;
5. Die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren, wird durch die Geschäftsführung getroffen.

**Art. 20.** Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere gesetzliche oder unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandats fest.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 21.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu den Geschäftsanteilen, die sie halten, zugeteilt.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung.

**Art. 23.** Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder zwischen dem/den Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes ("arbitrage") gemäß der Zivilprozessordnung.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

#### Zeichnung und Einzahlung

Die zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch Jargonant Partners S.à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500.- geschätzt.

#### Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, der das gesamte Stammkapital vertritt, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzusetzen.
- 2) Die folgenden Personen werden mit Wirkung zum heutigen Tage zu Geschäftsführern auf unbegrenzte Dauer ernannt:
  - Hubert Hansen, wohnhaft 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxemburg, geboren am 17.10.1951 in Ettelbrück, licencié en droit
  - Lothar Rafalski, wohnhaft 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxemburg, geboren am 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
  - Daniel Schulenburg, geschäftsansässig Stollbergstraße 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann.
- 3) Der Sitz der Gesellschaft ist in 1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
- 4) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20050. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - zum Zwecke der Hinterlegung beim Gesellschafts- und Handelsregister und der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. Mai 2013.

Référence de publication: 2013060265/385.

(130074227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

#### **Erbium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 177.084.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:



Monsieur François LAMOTTE, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 1<sup>er</sup> octobre 1969, demeurant à B-1380 Lasne, Chemin du Boiteux, 9,

Et

Madame Isabelle LAMOTTE, administratrice de sociétés, née à Châlons-en-Champagne (France), le 4 octobre 1968, demeurant à B-1380 Lasne, Chemin du Boiteux, 9,

ici représentée par Monsieur François LAMOTTE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ci-après les «Parties comparantes»),

Les Parties comparantes, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

### Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, nom, objet social, durée et siège social

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «ERBIUM S.A.».

#### **3. Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. La Société peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II - Capital social, actions et transfert d'actions

#### **6. Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**8. Art. 8. Versements sur les actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9. Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

**10. Art. 10. Droits des actionnaires.**

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**11. Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**12. Art. 12. Transfert des actions.**

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

### Chapitre III - Administration

**13. Art. 13. Conseil d'administration.**

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

**14. Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**15. Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.**

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.



#### **16. Art. 16. Représentation de la Société.**

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

#### **17. Art. 17. Réunion du Conseil d'Administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**18. Art. 18. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

### **Chapitre IV - Surveillance**

#### **19. Art. 19. Commissaire aux comptes.**

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires

aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

## Chapitre V - Assemblées générales

### 20. Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**21. Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

### 22. Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI - Exercice social et comptes annuels

**23. Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 24. Art. 24. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de mai, à 9 heures trente et pour la première fois en 2014. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

#### **25. Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.**

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.10.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

### **Chapitre VII - Liquidation et dissolution**

#### **26. Art. 26. Liquidation.**

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

**27. Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

### **Chapitre VIII - Loi applicable**

**28. Art. 28.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit

Souscripteur	Actions
François LAMOTTE .....	500.000
Isabelle LAMOTTE .....	500.000
Total .....	<u>1.000.000</u>

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 2.300.-.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les Articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les Parties comparantes, actionnaires, représentées comme dit ci-avant, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de catégorie A de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2017:

1. Monsieur François LAMOTTE, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 1<sup>er</sup> octobre 1969, demeurant à B-1380 Lasne, Chemin du Boiteux, 9,

2. Madame Isabelle LAMOTTE, administratrice de sociétés, née à Châlons-en-Champagne (France), le 4 octobre 1968, demeurant à B-1380 Lasne, Chemin du Boiteux, 9.

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2017:

1. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;

2. Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;

3. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Monsieur François LAMOTTE est nommé président du conseil d'administration de la Société.

#### *Deuxième résolution*

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2017:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

#### *Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LAMOTTE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20071. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060727/310.

(130075126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

#### **Maps S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.782.

L'an deux mille treize,

Le trente avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAPS S.A.", avec siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2820 du 18 novembre 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3131 du 20 décembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 163.782.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Bérelange, qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Wei ZHANG, employé privé, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,00) à cinquante-huit mille cinq cents euros (EUR 58.500,00), par la création et l'émission de deux cent quarante (240) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante-seize mille euros (EUR 476.000,00).

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification de l'article cinq (premier alinéa) des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,00) à cinquante-huit mille cinq cents euros (EUR 58.500,00), par la création et l'émission de deux cent quarante (240) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante-seize mille euros (EUR 476.000,00).

*Deuxième résolution:*

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération:*

Sont alors intervenues

- la société en commandite par actions «CHAMELEON INVEST S.C.A.», avec siège social à L-7243 Béréldange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 164.372,

ici représentée par sa gérante unique, à savoir la société anonyme «CHAMELEON S.A.», avec siège social à L-7243 Béréldange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162.597,

cette dernière société étant elle-même représentée par son administrateur unique, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

qui déclare souscrire cent vingt (120) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune;

- et la société anonyme «MALTA INNOVATIVE Capital INVESTMENT S.A.», avec siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144.683,

ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Thierry MULLER, demeurant à L-3620 Kayl, 42c, rue Notre Dame,

ce dernier étant lui-même représenté par Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 24 avril 2013, laquelle procuration, paraphée «ne varietur» restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

qui déclare souscrire cent vingt (120) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée par versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Les souscripteurs ont payé en plus de la valeur nominale des actions nouvelles souscrites, une prime d'émission en espèces d'un montant total de quatre cent soixante-seize mille euros (EUR 476.000,00), laquelle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution:*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante-huit mille cinq cents euros (EUR 58.500,00), représenté par cinq cent quatre-vingt-cinq (585) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Rollinger, W. Zhang, N. Gloesener; E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 20400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060904/97.

(130075231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**MK CC Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.134.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MK CC Lux II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.039,

duly represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27 March 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MK CC Lux I S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 176.134, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 February 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares, i.e. the class A shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares") and the class B shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares").

The Sole Shareholder subsequently resolves to create (i) a share premium account to which shall be allocated all equity contributions made by the holder(s) of the Class A Shares other than such contributions which are expressed to be allocated to the share capital of the Company (the "Class A Share Premium") and (ii) a share premium account to which shall be allocated all equity contributions made by the holder(s) of the Class B Shares other than such contributions which are expressed to be allocated to the share capital of the Company (the "Class B Share Premium").



#### *Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the fifteen (15,000) shares in the Company having a par value of one euro (EUR 1) each, into fifteen (15,000) Class A Shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

#### *Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) up to an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000), through the issue of fifteen thousand (15,000) Class B Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "New Shares").

All the New Shares are subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder for a subscription price of one hundred seventy-seven thousand two hundred and twenty-six euro (EUR 177,226) (the "Subscription Price").

The Subscription Price is allocated as follows: (i) fifteen thousand euro (EUR 15,000) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred and sixty-two thousand two hundred and twenty-six euro (EUR 162,226) are allocated to the Class B Share Premium of the Company.

The Subscription price has been paid in cash to the Company.

Evidence of the value of the Contribution has been provided.

#### *Fourth Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000) divided into fifteen thousand (15,000) class A share (the "Class A Shares") and fifteen thousand (15,000) class B shares (the "Class B Shares"), with a par value of one euro (EUR 1).

Each share in the Company entitles its holder to the same rights, save for article 22, and in particular to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

There shall be among the Company's equity reserves two (2) share premium accounts, i.e. (i) a share premium account to which shall be allocated all equity contributions made by the holder(s) of the Class A Shares other than such contributions which are expressed to be allocated to the share capital of the Company (the "Class A Share Premium) and (ii) a share premium account to which shall be allocated all equity contributions made by the holder(s) of the Class B Shares other than such contributions which are expressed to be allocated to the share capital of the Company (the "Class B Share Premium")."

#### *Fifth Resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 22 in the articles of incorporation of the Company as follows and subsequent renumbering of the existing articles 22 and 23 as articles 23 and 24, respectively.

" **Art. 22.** All sums available for distribution (in any form, including dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) to the shareholders shall be allocated as follows:

- the holder(s) of Class A Shares shall be entitled to receive all Tranche A Amounts. For the purposes of this article 22, "Tranche A Amounts" means all income and gains arising from the Tranche A Investments. "Tranche A Investments" are investments which do not qualify for the Luxembourg participation exemption regime.

- the holder(s) of Class B Shares shall receive all Tranche B Amounts. For the purposes of this article 22, "Tranche B Amounts" means all income and gains arising from the Tranche B Investments. "Tranche B Investments" are investments which qualify for the Luxembourg participation exemption regime."

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

MK CC Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 20, rue de la Poste Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.039,

dûment représentée par M. Mickaël Emeraux, maître en droit, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 27 mars 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant l'Associé Unique de MK CC Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176.134, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, le 20 février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique décide de créer deux classes de parts sociales, c'est à dire, les parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (les «Parts Sociales de Classe A») et les parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

L'Associé Unique décide de créer (i) un compte prime d'émission auquel seront alloués tous les apports effectués par les détenteurs de Parts Sociales de Classe A autres que les apports expressément alloués au capital social de la Société (le «Compte Prime d'Emission A») et (ii) un compte prime d'émission auquel seront alloués tous les apports effectués par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B autres que les apports expressément alloués au capital social de la Société (le «Compte Prime d'Emission B»).

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les quinze mille (15.000) parts sociale dans la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, en quinze mille (15.000) Part Sociale de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

#### *Troisième Résolution*

L'Associé Unique décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) pour l'augmenter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000) à un montant de trente mille euros (EUR 30.000) par l'émission de quinze mille (15.000) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et libérées par l'Associé unique pour un prix de souscription de cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-six euros (EUR 177.226) (le «Prix de Souscription»).

Le Prix de Souscription est alloué de la manière suivante: (i) quinze mille euros (EUR 15.000) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent soixante-deux mille deux cent vingt-six euros (EUR 162.226) sont alloués au Compte Prime d'Emission B.

Le Prix de Souscription a été payé en espèces à la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur du Prix de Souscription susmentionné a été produite.

#### *Quatrième Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000) divisé en quinze mille (15.000) part sociale de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et quinze mille (15.000) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Chaque part sociale donne droit aux mêmes droits, exceptés ceux prévus à l'article 22, et notamment à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Il existera 2 comptes de prime d'émission dans la Société tels que (i) le compte prime d'émission auquel seront alloués tous les apports effectués par les détenteurs de Parts Sociales de Classe A autres que les apports expressément alloués au capital social de la Société (le «Compte Prime d'Emission A») et (ii) le compte prime d'émission auquel seront alloués tous les apports effectués par les détenteurs de Parts Sociales de Classe B autres que les apports expressément alloués au capital social de la Société (le «Compte Prime d'Emission B»)."

#### *Cinquième Résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 22 aux statuts de la Société de la manière suivante et de renumérotter les articles 22 et 23 existants en articles 23 et 24 respectivement:



« **Art. 22.** Toutes les sommes disponibles pour distribution (sous toute forme, y compris dividendes, boni de liquidation ou rachat de parts sociales) aux actionnaires seront affectées de la manière suivante:

- Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A recevront tous les Montants de Tranche A. Pour les besoins de cet article 22, «Montants de Tranche A» signifient tous les résultats et gains réalisés par la Tranche A d'Investissements. La Tranche A d'Investissements concernent les investissements non éligibles pour le régime des sociétés mère-fille Luxembourgeois.

- Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B recevront tous les Montants de Tranche B. Pour les besoins de cet article 22, «Montants de Tranche B» signifient tous les résultats et gains réalisés par la Tranche B d'Investissements. La Tranche B d'Investissements concernent les investissements éligibles pour le régime des sociétés mère-fille Luxembourgeois.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: EAC/2013/4574. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060915/163.

(130075088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

**APPEARED:**

MEIF II Finance Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 171.673 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs David Remy, private employee, with professional address in 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given on 26 March 2013 under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Germany Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of ninety-three thousand four hundred euro (EUR 93,400), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.961 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, dated 13 October 2006, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2311 dated 11 December 2006 page 110897;

- the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended:

(i) on 31 March 2009 by notarial deed before Maître Francis Kessler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 980 dated 11 May 2009, page 47012;

(ii) on 3 December 2009 by notarial deed before Maître Francis Kessler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 184 dated 28 January 2010, page 8792;

(iii) on 26 March 2010 by notarial deed before Maître Francis Kessler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1111 dated 27 May 2010, page 53294;

(iv) on 31 March 2011 by notarial deed before Maître Francis Kessler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1788 dated 5 August 2011, page 85796;

(v) on 29 March 2012 by notarial deed before Maître Francis Kessler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1352 dated 31 May 2012, page 64876; and

(vi) the Articles haven't been amended since then.

This being declared, the appearing party, holder of three thousand seven hundred and thirty-six (3,736) ordinary shares, representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder unanimously RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of six thousand six hundred euro (EUR 6,600) in order to raise it from its current amount of ninety-three thousand four hundred euro (EUR 93,400) to one hundred thousand euro (EUR 100,000) by creation and issue of two hundred sixty-four (264) new ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the "New Shares"), subject to a share premium in the amount of forty-nine million nine hundred and ninety-three thousand four hundred euro (EUR 49,993,400) (the "Share Premium"), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder unanimously RESOLVES to APPROVE the subscription and to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so that the amount of fifty million euro (EUR 50,000,000) is now at the disposal of the Company.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
MEIF II Finance Holdings S.à r.l. . . . . .	4,000	100,000
TOTAL: . . . . .	4,000	100,000

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder unanimously RESOLVES to AMEND article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

" **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers."

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-six mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

MEIF II Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.673 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par David Remy, résidant professionnellement à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établit que:

- MEIF II Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (EUR 93.400), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.961 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch le 13 Octobre 2006, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2311 du 11 décembre 2006, page 110897,

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés:

(i) le 31 mars 2009 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 980 du 11 mai 2009, page 47012;

(ii) le 3 décembre 2009 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 28 janvier 2010, page 8792;

(iii) le 26 mars 2010 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 27 mai 2010, page 53294;

(iv) le 31 mars 2011 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1788 du 5 août 2011, page 85796; et

(v) le 29 mars 2012 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1352 du 31 mai 2012, page 64876; et

(vi) les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des trois mille sept cent trente-six (3.736) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de six mille six cents euros (EUR 6.600) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (EUR 93.400) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de deux cent soixante-quatre (264) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf million neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (EUR 49.993.400) (la «Prime d'Emission»), à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE d'approuver la souscription et de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et de libérer ces Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la Prime d'Emission au moyen d'apport en numéraire et au fin qu'un montant total de cinquante million d'euros (EUR 50.000,000) se trouve désormais à la disposition de la Société.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MEIF II Finance Holdings S.à r.l. ....	4.000	100.000
TOTAL: .....	4.000	100.000

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (ci-après les «Parts

Sociales)), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060911/163.

(130075119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

### **MCH Lux II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.636.

—  
In the year two thousand and thirteen, the twenty-seventh day of March,  
before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

#### **THERE APPEARED:**

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Place des Bergues 3, Case Postale 1416, Geneva 1211, Switzerland, acting as trustee of the Popcorn Trust, a trust formed under the laws of England and Wales,

here represented by Aurore Perleau, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MCH Lux II, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.636 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2769 on December 16, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To suppress the nominal value of the shares.

2. To convert, with effect as of January 1, 2013, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with the EUR/USD exchange rate of 1.3194 as published by the European Central Bank on December 31, 2012.

3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD) without issuing any new shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

4. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.

5. To reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of January 1, 2013.

7. To amend article 5 of the articles of association of the Company.

8. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of January 1, 2013, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, in accordance with a 1.3194 EUR/USD exchange rate as published by the European Central Bank on December 31, 2012, into sixteen thousand four hundred ninety-two United States Dollars and fifty Cents (USD 16,492.50), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value:

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred seven United States Dollars and fifty Cents (USD 3,507.50), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of sixteen thousand four hundred ninety-two United States Dollars and fifty Cents (USD 16,492.50) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

The amount of three thousand five hundred seven United States Dollars and fifty Cents (USD 3,507.50) has been fully paid-up in cash, so that such amount is from now on at the disposal of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.

After the above mentioned conversion and increase of the share capital of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., acting as trustee of the Popcorn Trust	20,000	20,000	100%
TOTAL	20,000	20,000	100%

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of January 1, 2013.

*Seventh resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

74342

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., une société régie par les lois de Suisse, dont le siège social est situé au 3, Place des Bergues, Case Postale 1416, Genève 1211, Suisse, agissant en tant que mandataire de Popcorn Trust, un trust formé selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles,

ici représentée par Aurore Perleau, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de MCH Lux II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.636 (la Société). La Société a été constituée le 9 novembre 2010 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2769 du 16 décembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.

2. Conversion, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change EUR/USD de 1,3194 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2012.

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale.

5. Réintroduction d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) par part sociale.

6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

8. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le capital social de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD), afin que le capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, soit converti, conformément au taux de change EUR/USD de 1,3194 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 31 décembre 2012, en seize mille quatre cent quatre-vingt-



douze dollars américains et cinquante cents (USD 16.492,50), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent sept dollars américains et cinquante cents (USD 3.507,50), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de l'augmenter de son montant après conversion de seize mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante cents (USD 16.492,50) à vingt mille dollars américains (USD 20.000), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Le montant de trois mille cinq cent sept dollars américains et cinquante cents (USD 3.507,50) a été entièrement libéré en numéraire, afin que ce montant soit désormais à la disposition de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Après la conversion et l'augmentation de capital social de la Société mentionnés ci-dessus, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., agissant comme mandataire de Popcorn Trust . . . . .	20.000	20.000	100%
TOTAL . . . . .	20.000	20.000	100%

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) par part sociale.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### *Septième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Perleau, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060908/186.

(130074939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Lux-Civil Engineering Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 33.046.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013060881/11.

(130075052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**MEIF II Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 171.673.

---

In the year Two Thousand and Thirteen, on the twenty-sixth day of March,

before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.627 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by David Remy, professionally residing at 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Finance Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company") under number B 171.673 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 11 September 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2621 dated 23 October 2012, page 125778; and

- the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have never been modified.

This being declared, the appearing party, holder of 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, representing the entire share capital of the Company has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) by creating and issuing 100 (one hundred) new ordinary shares (the "New Shares") having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of EUR 1,999,900 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Euro) (the "Share Premium").

*Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid up by way of contribution in kind consisting in a receivable for a global amount of EUR 2,000,000 (two million Euro) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").



### Evaluation

The total net value of the Contribution is at least valued at EUR 2,000,000 (two million euro) of which EUR 100 (one hundred Euro) were allocated to the share capital account, the remainder of EUR 1,999,900 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Euro) being allocated to the share premium account.

#### *Documents evidencing the ownership and Valuation of the Contribution*

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, The Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is at least equal to EUR 2,000,000 (two million euro)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Philip Hogan, acting as managers on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

#### *Proof of the existence of the Contribution*

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting the true valuation of the Contribution.

#### *Effective implementation of the Contribution*

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- it has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

#### *Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention*

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by David Remy, pre-named, duly empowered by board resolutions dated as of 21 March 2013.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscriptions and payments of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	12,600	12,600
<b>TOTAL:</b> .....	<b>12,600</b>	<b>12,600</b>

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to AMEND article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

**5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€12,600) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers.

### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

### *Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-six mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **ONT COMPARU:**

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.600 (douze mille six cents euros), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par David Remy, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF II Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.673 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis KESSLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2012 publiée au Memorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 2621 du 23 octobre 2012 page 125778;

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de EUR 100 (cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.600 (douze mille six cents euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.999.900 (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros) (la «Prime d'Emission»).

#### *Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport*

L'Associé Unique, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de EUR 2.000.000 (deux million d'euros) détenue par l'Associé Unique contre la Société Apport»).

#### *Evaluation*

La valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins à EUR 2.000.000 (deux million d'euros), dont EUR 100 (cent euros) ont été alloués au compte du capital social, le solde de EUR 1.999.900 (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros) étant alloué au compte de la prime d'émission.

#### *Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport*

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette

lettre contient une confirmation que «A la date des présents, l'Associé Unique a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins égal à EUR 2.000.000 (deux million euros)»; et

- un rapport établi par Rosa Villalobos et Philip Hogan en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

#### *Réalisation effective de l'Apport*

L'Associé Unique, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

#### *Intervention du conseil de gérance de la Société*

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par David Remy, précité, dûment habilité en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 21 mars 2013.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison des apports décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport et sur la description de l'Apport, sur leurs évaluations, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	12.600	12.600
TOTAL: .....	12.600	12.600

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille six cents Euro (12.600 €), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060910/208.

(130074885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Mercury Advisors, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.944.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060894/10.

(130074622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**New Century Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.427.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-seventh day of March,

Before us Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of New Century Investment (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.427 and with a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on December 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on February 28, 2013 under number 493. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

There appeared:

New Century Holdings Group Limited, a limited liability company under the laws of the People's Republic of China, having its registered office at 98 Shixin South Road, Xiaoshan, Hangzhou, Zhejiang, People's Republic of China, registered with the Hangzhou Bureau of Commerce and Industry under number 330181000039726 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each are duly represented at this meeting which is consequently properly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to Article 2.4 of the Articles so that it reads as follows:

" **2.4.** The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include:

- to participate in the creation, development, management and control of any company or undertaking;

- to be engaged in the hotel business, the management, the exploitation of hotels, the acquisition, the sale, the management of any real estate properties for commercial or private use and any transactions which directly or indirectly further relates to this purpose and to acquire, hold, manage, develop and dispose of real estate properties in any form whatsoever; and

- to acquire, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets."

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2.4 of the Articles so that it reads as follows:

" **2.4.** The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include:

- to participate in the creation, development, management and control of any company or undertaking;
- to engage in the hotel business, the management, the exploitation of hotels, the acquisition, the sale, the management of any real estate properties for commercial or private use and any transactions which directly or indirectly further related to its purpose and to acquire, hold, manage, develop and dispose of real estate properties in any form whatsoever; and
- to acquire, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars,  
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de New Century Investment (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.427 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 février 2013 sous le numéro 493. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A comparu:

New Century Holdings Group Limited, une société à responsabilité limitée de droit de la République populaire de Chine, ayant son siège social au 98 Shixin South Road, Xiaoshan, Hangzhou, Zhejiang, République populaire de Chine, immatriculée auprès du Bureau du Commerce et de l'Industrie de Hangzhou sous le numéro 330181000039726 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune sont dûment représentées à la présente assemblée qui de ce fait est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'Article 2.4 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **2.4.** La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relative et la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment:

- la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise;
- la participation à l'activité hôtelière, la gestion, l'exploitation d'hôtels, l'acquisition, la vente, la gestion de toutes propriétés immobilières à des fins commerciales ou privées et la réalisation de toutes les transactions qui sont liées de manière directe ou indirecte à cet objet et l'acquisition, la possession, la gestion, le développement et la vente de propriétés immobilières de quelque forme que ce soit;
- l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.»

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 2.4 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante

« **2.4.** La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relative et la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment:

- la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise;
- la participation à l'activité hôtelière, la gestion, l'exploitation d'hôtels, l'acquisition, la vente, la gestion de toutes propriétés immobilières à des fins commerciales ou privées et la réalisation de toutes les transactions qui sont liées de manière directe ou indirecte à son objet et l'acquisition, la possession, la gestion, le développement et la vente de propriétés immobilières de quelque forme que ce soit;
- l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2013. Relation: EAC/2013/4569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060922/149.

(130074929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Marcold, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060891/10.

(130075110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 765.625,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.915.

*Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 07 mai 2013*

L'Associé Unique de Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant A de la Société à partir du 07 mai 2013;

- De nommer:

\* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société à partir du 07 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l.

Référence de publication: 2013059587/18.

(130073537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**The 21st Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.520.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 26 avril 2013:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2014 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur
- Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2014 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Président du Conseil d'Administration*

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG



*Administrateurs:*

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Jean HECKMUS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L – 2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à.r.l., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059919/32.

(130073358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**Pure Concept Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.533.

---

Mr. Richard Walter HAWEL, né le 14 Août 1964 à Jersey (Royaume-Uni), demeurant au 8 rue Yolande, L-2761 Luxembourg a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie B avec effet au 26 Avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013059777/12.

(130073281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**Resitalia Holding Sca, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 198.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.325.

---

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013059826/14.

(130073557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---

**Société Luxembourgeoise d'Entreprises, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4973 Dippach, 151, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.827.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013059858/13.

(130073658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

---